



Confédération Nationale des Travailleurs - Solidarité Ouvrière
www.cnt-so.org

**Syndicat National des travailleurs de la
Santé et des Services à la Personne
Section APHP**

Mail : cnt-so.aphp@cnt-so.org



Monsieur le Directeur Général,

Si la première ligne de lutte contre l'épidémie est composée d'agents de la fonction publique pour soigner, transporter, assurer livraison et courrier et garantir la continuité énergétique, la deuxième ligne est assurée par les travailleurs de l'ombre d'entreprises de services privées sous contrat avec les hôpitaux. Cela concerne entre autre les services du nettoyage : chambres, salle d'examen, espace collectif, etc..

Selon la dernière allocution du 1^{er} ministre il est prévu de verser une prime à tous les agents des hôpitaux. Tous ces travailleurs des entreprises de service ne sont donc pas concernés par cette décision.

La CNT SO a tenté d'interpeler une de ces sociétés, la société ATN qui intervient entre autres à l'Hôpital TENON, pour le versement d'une prime à leur personnel.

Non seulement elle a refusée, prétextant des difficultés à payer leur personnel alors que 65% sont en chômage partiel donc rémunérés par l'état, mais elle a aussi prétendu être acculée par la pression des syndicats, alors que la seule pression faite est celle de l'entreprise et de ses alliés contre les délégués CNT SO.

Un coup contre l'un d'entre nous est un coup contre tous.

Or quelle serait la situation sanitaire de nos hôpitaux sans les travailleurs du nettoyage.

Il nous a été aussi signalé, sur plusieurs sites de l'APHP (les hôpitaux Bichat, Antoine Béchère, Pitié Salpêtrière entre autres), que ces entreprises n'auraient pas fourni le matériel de protection nécessaire à leurs travailleurs.

Cette situation est inacceptable, et nous vous demandons d'intervenir en la faveur de ces employés déjà très précaires qui sont, comme tous les personnels agissant à l'hôpital, en danger.

Les efforts qu'ils fournissent, les protocoles de nettoyage ayant été alourdis dans le contexte actuel, doivent être reconnus et soutenus, comme n'importe quel intervenant auprès des malades.

Nous espérons que vous ne resterez pas sourd à leurs revendications légitimes et dans l'attente de votre réponse, recevez, Monsieur le Directeur Général, nos salutations syndicales.

Pour la CNT SO
SECTION APHP
Le secrétaire
Stéphane HUDREAUX

Copie :
Secrétaire du CHSCT Central
Inspecteur du travail